

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 6 JUIL. 2006

Conseil Général  
Haut-Rhin

Direction de la Solidarité  
Service Tarification  
des Établissements Sociaux

Colmar, le

ARRETE **2006 - 00356** DSOL  
du **30 JUIN 2006**

**portant fixation du prix de journée 2006  
du Centre Maternel Ville de «L'Ermitage » à MULHOUSE**

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45 ;

**VU** les propositions de l'établissement ;

**SUR** proposition du Directeur Général des Services ;

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 6 JUIL. 2006

ARRETE

**ARTICLE 1er :**

Pour l'exercice budgétaire 2006, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Centre Maternel Ville de « L'Ermitage » à MULHOUSE sont autorisées comme suit :

Dépenses	
Groupe I	70 750,00 €
Groupe II	703 210,60 €
Groupe III	161 282,95 €
Total des dépenses	935 243,55 €
Recettes	
Groupe I	843 951,75 €
Groupe II	66 700,00 €
Groupe III	-
Incorporation du résultat	24 591,80 €
Total des recettes	935 243,55 €

**ARTICLE 2 :**

Le Prix de Journée applicable au Centre Maternel Ville de « L'Ermitage » à MULHOUSE est fixé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 à :

**80,38 €**

**ARTICLE 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant la Commission Interrégionale de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux.

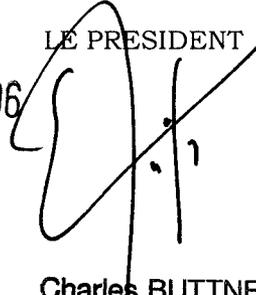
**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officielle du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN      ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	07 JUIL. 2006
	Publication - Notification le	11 JUIL. 2006

LE PRÉSIDENT

  
Charles BUTTNER

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
le Directeur Adjoint

  
Maxime HERRGOTT

